

## Les enjeux de l'impôt sur les sociétés

Agnès Bénassy-Quéré  
(Professeur à l'Université Paris X)

Durant les deux dernières décennies, la course au moins-disant en matière d'imposition sur les sociétés est restée contenue dans l'UE15. Un seul des quinze Etats membres (l'Irlande) jouait alors ouvertement le jeu de la concurrence fiscale. Aujourd'hui, la situation est différente puisque les taux nominaux des nouveaux Etats membres sont presque tous nettement en-dessous de ceux de l'UE15 (hors Irlande). Ils sont par exemple de 19% en Pologne et en Slovaquie, 15% en Lettonie et en Lituanie et jusqu'à 0% (pour les bénéficiaires réinvestis) en Estonie, contre plus de 35% en Allemagne, en France et en Italie. Cependant, plusieurs raisons laissent penser que l'impôt sur le bénéfice des sociétés ne va pas disparaître en Europe.

D'abord, l'abandon de cet impôt inciterait les individus à s'établir en sociétés pour transformer leurs revenus en bénéficiaires et ainsi échapper à l'impôt.

Ensuite, une faible taxation n'est pas l'arme absolue pour attirer des entreprises : l'impact de la fiscalité sur la localisation est réel, mais il doit être mis en regard de la qualité des infrastructures et des services publics : un pays comme la France a peut-être intérêt à continuer d'investir dans les infrastructures publiques tout en maintenant un taux d'imposition relativement élevé. Par ailleurs, la taille du marché constitue le principal facteur d'attractivité, permettant aux pays situés au centre de l'Union européenne de taxer davantage les entreprises sans les faire fuir.

La difficulté, c'est que la concurrence fiscale peut amener les Etats membres à faire financer les infrastructures publiques uniquement par les ménages. Déjà, on observe peu de corrélation au sein de l'Union entre les recettes fiscales au titre de l'IS et les dépenses publiques qui intéressent les entreprises (infrastructures, éducation, recherche, défense) : les pays qui dépensent le plus ne sont pas nécessairement ceux qui reçoivent le plus au titre de l'IS. Ainsi, la concurrence fiscale pourrait se traduire par un déplacement de la charge fiscale vers les assiettes les moins mobiles et à une déformation de la structure des dépenses publiques en faveur des entreprises et au détriment des ménages. D'où un mécontentement bien compréhensible des ménages, qui sont aussi des électeurs.

Dans ce cadre, la justification de la coordination fiscale en Europe est essentiellement politique : il s'agit de permettre aux peuples européens de peser sur la répartition de la charge fiscale et sur la répartition des dépenses, sous peine de voir se creuser le fossé entre les sociétés et leurs dirigeants. Il faut abandonner l'idée d'harmoniser les taux d'imposition : les pays de l'Union sont divers et ils font des choix différents quant à la place du secteur public dans l'économie. Mais la répartition de la charge fiscale entre travail, capital et consommation pourrait, elle, faire l'objet d'une concertation qui tiendrait compte, bien évidemment, de la répartition des dépenses, et en particulier de l'importance de l'Etat providence dans chaque pays. La Commission européenne a mis en place les outils statistiques nécessaires à une telle concertation. Seule manque une volonté politique d'aller de l'avant.